



Fiche de candidature aux  
**« MINI-STAGES D'OBSERVATION »**  
Lycée hôtelier de La Rochelle - année scolaire 2016 /2017

**merci de remplir lisiblement ce document !**

**Collège :**

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax établissement : .....

Personne à contacter : ..... Fonction ..... ligne directe : .....

adresse e-mail : .....@.....

NOM et Prénom des élèves souhaitant effectuer un mini-stage
1.
2.
3.
4.
5.

**Période (s) souhaitée (s):**

Novembre  Décembre  Janvier  Février  Mars  Avril

**de préférence** le Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  ( plusieurs choix possibles )

**Jours ou période à éviter** ( indisponibilités des élèves ) :

**Commentaire :**

.....  
.....

à....., le .....

Nom ..... Prénom..... Qualité .....

Signature du responsable

**Merci d'adresser cette fiche par courriel à :**  
**sebastien.bourain@ac-poitiers.fr**

# MINI-STAGES des 3èmes au Lycée Hôtelier de LA ROCHELLE

## informations

### CONSIGNES GENERALES

- Tous les collèges de l'Académie reçoivent cette information.
- Nous ne prenons pas d'inscription par téléphone ou fax, uniquement par E-mail.
- Nous ne traitons aucune demande émanant directement des parents d'élèves.
- Nous n'assurons pas le transport de vos élèves entre le lycée et la gare SNCF
- La période pour l'année scolaire 2016-2017 va du 21 novembre 2016 au 14 avril 2017
- L'horaire de la journée de mini stage est de 8h30 à 13h30

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

- Nous traitons les fiches d'inscriptions par ordre de retour dans la mesure du possible, Toutefois pour des questions pratiques nous pouvons scinder des groupes ou au contraire regrouper des élèves,
- Les renseignements portés sur les fiches d'inscription doivent être lisibles,
- Nous limitons le nombre d'inscrits à 5 par établissement demandeur, il n'est pas obligatoire d'effectuer vos 5 demandes en même temps. ( Les éventuelles demandes supplémentaires seront honorées en fonction des disponibilités.)
- Nous attribuons les dates de stage en fonction des disponibilités dans nos ateliers
- L'inscription de l'élève est valide à la réception de la convention et du règlement du repas de 4,80€  
Toute annulation devra nous être communiquée dans les meilleurs délais,

### PROCEDURE DE CONVENTIONNEMENT

- La convention est établie par le lycée hôtelier en fonction des éléments de la fiche d'inscription,
- la convention vous est adressée par courriel, il vous appartient de l'imprimer,
- elle doit nous être retournée signée, accompagnée du règlement du forfait du repas dans un restaurant pédagogique de 4,80 € par stagiaire. ( chèque à l'ordre du « lycée hôtelier de La Rochelle » ).
- la convention signée des 3 parties vaut convocation, aucun autre courrier ne sera adressé,

### CONSIGNE AUX STAGIAIRES

- Cheveux propres et coiffés
- Tenue de ville correcte, en évitant jean 's et jogging
- Chaussures fermées et propres, en évitant les baskets
- Retirer les piercings
- Le lycée hôtelier fourni une blouse blanche pour l'accès aux ateliers

### DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE MINI STAGE

- 08h30 : Accueil dans le patio du lycée hôtelier, avenue des minimes à La Rochelle
- 09h00 à 11h30 : Participation aux ateliers pédagogiques par alternance (cuisines, service de restaurant)
- 11h30 à 12h00 : pause
- 12h00 à 13h15 : Repas dans un restaurant d'initiation réalisé et servi par nos élèves
- 13h15 à 13h30 : Evaluation du stage puis retour dans les familles

**NB : notre journée « Portes Ouvertes » aura lieu le 11 Mars 2017**